

**Mémoire
présenté par
Marc Vanier Vincent
à l'occasion de la Consultation publique
de
l'OCPM
sur la
réaffectation du bâtiment du 1420 Mont-Royal**

Préambule

Le caractère de l'ensemble architectural du 1420 Mont-Royal, sa prépondérance dans le collectif local et montréalais ainsi que son positionnement efficace dans le giron universitaire, font de sa future utilisation un enjeu incontournable. Si le simple citoyen que je suis a eu beaucoup à apprendre des commentaires émis par les divers intervenants à date, il joint maintenant sa voix à ceux qui veulent conserver le caractère institutionnel de cet édifice. Le militant politique qui m'habite se voit lui aussi investi d'un devoir de soutien à cette idéal de souvenance du patrimoine bâti mais aussi de protection et de revitalisation du lieu pour les futurs étudiants et le citoyen qui y trouveront un refuge culturel important si on leurs en garanti l'accès.

Sur une note anecdotique, mon grand-père avait été pendant longtemps l'avocat de la congrégation du Sain nom de Jésus Marie. Je serai donc, à ma manière, un prolongement filial du labeur de feu Me Guy Vanier en faisant la promotion de la sauvegarde institutionnelle de ce lieu patrimonial. Curieusement, il avait aussi été nommé par l'Université de Montréal comme représentant ou échevin après du maire de Montréal du temps, M. Camilien Houde.

Mémoire collective, balise culturelle visible et grand intervenant

Si le 1420 Mont-Royal impose par sa présence, il le fait avec la dignité qu'ont quelques uns de nos chefs-lieux architecturaux montréalais. Ce grand ensemble, malgré qu'il ne soit malheureusement pas classé monument historique, trône sur le flanc nord du Mont-Royal de façon assurée et est un témoin vivant de notre récente histoire.

Mais qui donc protège la présence de ce grand porteur de souvenance? Qui a l'échine assez forte pour garantir que ce lieu conservera et bonifiera son lien d'utilité dans la collectivité?

Dans ce cas-ci, c'est l'Université de Montréal qui a acquis l'édifice. Tous les observateurs de cette transaction ont alors cru voir un futur institutionnel assuré pour ce lieu et nul ne croyait qu'il pourrait en être autrement... Personne n'aurait imaginé que l'on assisterait à sa revente à des intérêts privés. Ainsi, à l'époque de la vente à l'Université, on a rapporté que les anciennes propriétaires avaient préféré celle-ci au lieu d'un promoteur privé à l'offre plus alléchante. Le rôle de l'Université, même s'il n'est pas enchâssé dans un écrit, une entente morale ou même une clause de contrat retraçable présentement, est clairement de prendre soin de cet ensemble et au mieux de ses capacités, lui offrir une vocation institutionnelle

renouvelée. Nos racines historiques, culturelles et architecturales sont offertes aux éléments et donc fragiles et là réside le devoir difficile et le défi de l'Université comme tributaire et protectrice de cette architecture de souvenance.

Si l'Université de Montréal laisse aller cette tâche, qui la reprendra pour la collectivité? Certainement pas un privé...

Liens importants entre le 1420 Mont-Royal, la montagne et le projet de la gare de triage

L'avenir du 1420 Mont-Royal et celui de la présence de l'Université sur la montagne restent indissociable de celui du projet de la gare de triage. En effet, à la lecture de certaines récentes interventions, on a l'impression que même l'Université ne sais pas tout à fait quelle place elle compte occuper sur la montagne tellement certains intervenants parlent de populations décroissantes, de revente possible d'autres actifs immobiliers importants. Là dessus, il serait intéressant de voir une image long terme plus stable pour s'assurer que dans le futur, on n'assiste pas tout simplement à une privatisation graduelle de la montagne et des biens universitaires. Évidemment, on ne peut, comme collectivité, entretenir des éléphants blancs mais il faut regarder tout ça de près pour éviter la dégradation de notre patrimoine et son exode incontrôlé vers le privé.

Si au départ, le 1420 semblait répondre aux exigences de l'Université en matière d'espaces utilisable, il reste que par un concours de circonstances difficile à suivre, par une documentation encore inaccessible et par une évaluation qu'on a, au mieux, qualifiée d'incomplète, de hâtive ou de sommaire, on doit comprendre maintenant que l'édifice ne représente plus l'investissement souhaité par l'Université. Après une première dépense de 18 millions, ils auront jugé le pari trop onéreux pour poursuivre.

Néanmoins, pour moi, c'est cet argument qu'il faut remettre en cause. On parle de l'Université de Montréal qui veut laisser aller un projet de près de 150 millions de dollars et qui désire plutôt s'engager dans un projet de plus de 20 ans et de plusieurs milliards de dollars que représente la gare de triage... Encore là, il faut y voir clair par un plan détaillé de l'avenir de l'Université avant de procéder à cette vente et à une suite dans le projet d'ensemble.

Faiblesse de l'argumentation de l'Université de Montréal

Lors de la première rencontre au sujet du 1420 Mont-Royal, des intervenants ont

constaté qu'il était difficile de croire qu'à la lumière d'autres projets de revitalisation et de rénovations de bâtiments semblables, d'autres institutions d'enseignement avaient réussi leurs paris de redonner vie à de grands édifices autrefois propriétés religieuses. Ces intervenants étaient navrés que notre université n'ait pu mettre ses grands cerveaux à l'oeuvre pour réussir comme les autres. Quel a été le parcours de l'Université avec le 1420? Quels partenaires potentiels ont été approchés? Quels documents ont été produits ou distribués pour inviter les futurs partenaires? Il n'est pas question de remettre en doute la parole de notre université mais le chemin parcouru semble encore flou pour l'observateur externe... et ce ne devrait pas être le cas.

Les interventions de l'arrondissement, les référendums cosmétiques et le rôle du citoyen dans ce processus

J'ai essayé de comprendre la chronologie de cette proposition de vente et à quels moments mon arrondissement aurait eu la possibilité de s'objecter au projet et défendre sa vocation première de lieu d'enseignement. L'arrondissement, via ses fonctionnaires, a émis un avis favorable au projet du promoteur, un avis sans aucune réserve. Pendant près d'un an, ils ont rencontré le promoteur pour aplanir les difficultés possibles. J'aurais aimé voir un peu moins d'empressement de la part de nos fonctionnaires et par extension, de nos élus car j'avoue que cela ne colle pas bien avec les récents propos de notre mairesse qui dit avoir exprimé de sérieuses réserves à l'époque et qui encore récemment, a demandé une relecture de la loi pour qu'on puisse inclure le changement de vocation dans les questions référendaires offertes au citoyen. J'essaie aussi de voir à quel moment, outre les audiences de l'OCPM, le citoyen peut s'insérer dans le processus et faire valoir avec succès son opinion face à ce projet. Je regarde les points référendaires et je dois comprendre qu'avec l'absence d'un référendum sur la vocation du lieu, on m'invite à une réflexion tronquée et que le point principal, la clé du projet, est mise de côté, soit par choix soit pour éviter toute discussion ou réaction collective à ce sujet.

Modification de la présence de la firme Catania à Outremont

Qui me dit que la firme Catania ou toute autre firme de qualité ne pourrait pas être présente sur le site de la gare de triage pour contrebalancer la sauvegarde institutionnelle du 1420 Mont-Royal. N'y a t'il pas une portion de ce projet là qui est déjà ciblé pour de l'habitation et qui pourrait très bien répondre aux aspirations de firmes comme Catania.

Un rêve, une vision de ce que le 1420 peut encore offrir à Montréal et à Outremont

J'imagine très bien ce grand édifice rouvrir et héberger une ou plusieurs éléments de facultés de l'Université. J'imagine aussi le grand public prenant part à des célébrations culturelles de qualité à l'intérieur des murs de cette grande institution et que l'utilisation de sa chapelle s'en trouverait ainsi bonifiée. J'imagine le terrain environnant prendre une plus-value avec un verdissement de qualité qui invite le passant à y séjourner. De privatiser tout ça tuerait un peu plus cette fierté collective que nous tentons tous de regagner pour Montréal et pour Outremont.

Conclusion

Personne ne veut que l'on gruge un peu plus la portion collective de notre montagne, il nous incombe de participer à la revitalisation de ce lieu et à sa préservation comme élément géographique, culturel et social commun. Si certains arguments font état que le 1420 n'a jamais été accessible au public, il n'en demeure pas moins que le grand nombre d'intervenants aux assemblées de l'OCPM démontre qu'il fait par contre partie de notre collectif émotif et qu'il peut se tailler une plus grande place dans notre environnement par un projet généreux et axé sur l'ouverture du lieu à la population. Il n'en tient qu'à nous de visualiser et de réaliser son insertion complète dans ce collectif. Tout comme les autres édifices de l'Université qui jouent un rôle de pôle culturel et de dispensateurs de connaissances, le 1420 peut et doit avoir la chance de jouer pleinement son rôle et revivre dans notre collectivité, encrée dans la souvenance mais aussi dans l'avenir.

Merci

Marc Vanier Vincent
citoyen d'Outremont